



Phrase signature

Le médecin décrit l'atteinte et ses conséquences fonctionnelles. Le droit détermine les effets juridiques qui en résultent.

1. Le diagnostic : nécessaire, mais insuffisant

Le diagnostic identifie une atteinte à la santé. En AI, la question décisive ne s'arrête pas au nom de la maladie : il faut comprendre ce que cette atteinte empêche réellement de faire, ce qui reste exigible et quelles conséquences elle a sur la capacité de gain.

2. La chaîne de traduction

Étape	Question	Acteur / matière
Diagnostic	Quelle atteinte à la santé ?	Médecine
Limitations fonctionnelles	Que peut / ne peut plus faire la personne ?	Médecine fonctionnelle
Capacité de travail	Quelle capacité dans l'activité habituelle et dans une activité adaptée ?	Médecine + contexte professionnel
Exigibilité	Quelles activités peuvent raisonnablement être exigées ?	Appréciation juridico-médicale
Capacité de gain	Quel revenu peut encore être réalisé sur un marché du travail équilibré ?	Droit / économie
Invalidité	Quelle perte durable de capacité de gain résulte de l'atteinte ?	Droit



3. Ce que doit contenir un bon raisonnement

- Une description concrète des limitations fonctionnelles.
- Une distinction entre activité habituelle et activité adaptée.
- Une indication sur le taux de capacité de travail et, si pertinent, la baisse de rendement.
- Une appréciation de la durée et de l'évolution prévisible.
- Une séparation claire entre constat médical et conséquence juridique.

4. Les phrases qui doivent déclencher une alarme

À éviter : « Il souffre de X, donc il est invalide. »

À écrire : Le diagnostic X doit encore être traduit en limitations fonctionnelles puis en conséquences sur la capacité de gain.

À éviter : « Il est incapable de travailler dans son métier, donc rente entière. »

À écrire : L'AI examine aussi la capacité dans une activité adaptée et les mesures de réadaptation.

À éviter : « Le médecin a fixé le taux d'invalidité. »

À écrire : Le médecin évalue la capacité de travail ; le taux d'invalidité est une conclusion juridique et économique.

Sources de contrôle et mise à jour

- OFAS – Prestations de l'assurance-invalidité (AI), pages officielles sur la réadaptation, les prestations en espèces et les conditions d'assurance.
- OFAS – Détection et intervention précoces, état consulté en septembre 2026.
- Centre d'information AVS/AI – Prestations de l'AI, allocation pour impotent, contribution d'assistance, formulaires et mémentos.
- LPGA / LAI / RAI – textes officiels sur Fedlex à vérifier avant publication définitive.
- Ressources JurisMedX : cas pratiques d'assurances sociales et aide-mémoire fournis dans le Campus.

Note JurisMedX : les seuils chiffrés, montants, délais et conditions détaillées doivent toujours être contrôlés sur les sources officielles au moment de la mise en ligne.